Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9570902
Centre d'intérêt: 640

Saucier, Robert.

Analyse de l'impact de l'émission du 21 novembre 1975 de la série "Apprendre avec Multi-media" / Robert Saucier assisté de Jacques Bonin et Nicole Stafford ; [pour] Multi-media, Service de recherche et d'évaluation. -- Montréal : Le Service, 1976.
ii 41 f. ; 28 cm.

Descripteur(s): *Communication audiovisuelle *Téléenseignement *Emission de télévision *Opinion de l'étudiant *Evaluation de l'enseignement *Education populaire *Education des adultes

Le 21 novembre 1975, dans le cadre de la série "Apprendre avec Multi-Media", était diffusée une émission de télévision qui avait pour titre "Y'ont juste à travailler comme les autres". L'objectif de l'émission était double: 1. que le citoyen comprenne et assume ses responsabilités et celles de la société vis-à-vis des défavorisés; 2. que les assistés prennent conscience qu'il y a des moyens de s'en sortir et qu'ils sont les premiers intervenants dans la détermination de leur avenir. Le document analyse l'impact de cette émission sur les récepteurs: adultes de milieux populaires.

Le Service de recherche et d'évaluation recevait, le 10 décembre 1975, 36 personnes réparties en six groupes. Ces personnes ont visionné l'enregistrement du 21 novembre 1975 et leurs réactions étaient ensuite enregistrées. Le tout se déroulait dans les salles de Multi-media à Jonquière. Suite au visionnement, l'entrevue était menée de façon à ce que chacun des téléspectateurs mentionne spontanément le plus de contenu possible de l'émission. Puis, pour tout ce qui avait été mentionné, l'intervieuer cherchait à savoir ce qui avait été compris exactement.

Si les objectifs de l'émission sont des plus louables, l'analyse des résultats révèle qu'ils ne sont pas atteints. Ces objectifs étaient probablement utopiques pour une seule émission. Si cette émission était à refaire, il y aurait des améliorations à lui apporter. L'animateur devrait mieux faire la "mise au foyer" pédagogique de l'émission et présenter, au lieu d'informations floues et d'opinions dispersées, des informations qui contredisent les préjugés, des démonstrations personnalisées qui touchent émotivement le téléspectateur.

Type de document: r

EDUQ 8570902

MULTI-MEDIA, Service de recherche et d'évaluation
600, rue Fullum, Montréal

Le 19 mars 1976

Robert Saucier

assisté de Jacques Bonin
et Nicole Stafford

ANALYSE DE L'IMPACT DE L'EMISSION DU 21 NOVEMBRE 1975

DE LA SERIE "APPRENDRE AVEC MULTI-MEDIA"

TABLE DES MATIERES

p.

1. PRESENTATION..... 2

   1.1 Le contexte..... 2
   1.2 But de la recherche et particularités de la série.. 2
   1.3 Méthodologie..... 5

2. CE QUE LES TELESPECTATEURS RETIENNENT DE L'EMISSION... 8

   2.1 La fraude chez les assistés sociaux..... 8
   2.2 Mme Bouchard..... 9
   2.3 M. Tremblay..... 11
   2.4 M. Fournier..... 12
   2.5 L'animateur..... 13

3. LES CAUSES DE LA CONDITION D'ASSISTE SOCIAL..... 15

4. LE SENTIMENT DE RESPONSABILITE DES TELESPECTATEURS PAR RAPPORT A LA CONDITION DES ASSISTES SOCIAUX..... 16

5. LES POSSIBILITES DE S'EN SORTIR POUR LES ASSISTES SOCIAUX..... 17

6. LES CHANGEMENTS PROVOQUES PAR L'EMISSION CHEZ LES TELESPECTATEURS..... 18

7. PREFERENCE POUR LES INVITES DE TYPE "EXPERT" OU DE TYPE "CAS"..... 19

8. SUGGESTIONS DES TELESPECTATEURS POUR AMELIORER L'EMISSION..... 19

9. FAITS SAILLANTS..... 20

10. CONCLUSION..... 21

11. ANNEXE..... 23

11.1 Quelques données supplémentaires sur les 36 téléspectateurs..... 23
11.2 Schéma-type d'entrevue..... 24
11.3 Document préparatoire à l'émission..... 26
11.4 Transcription du contenu sonore de l'émission.... 28

1. PRESENTATION

1.1 Contexte

Depuis 2 ans, le Service de recherche et d'évaluation de Multi-Media fait périodiquement des analyses de l'impact des productions télévisées Multi-Media. Ces études se sont toujours situées dans le cadre d'une collaboration étroite entre le Service et les producteurs de façon à ce que ces derniers soient tenus au courant de la réaction du public à leurs émissions. De cette façon, les producteurs travaillant dans une perspective pédagogique peuvent faire les corrections nécessaires à leurs émissions pour qu'il y ait une meilleure adéquation entre le message qu'ils émettent et le message que les téléspectateurs reçoivent. C'est dans ce contexte que se situe le présent rapport qui devrait idéalement être un instrument particulièrement précieux pour les producteurs en vue d'atteindre leurs objectifs.

1.2 But de la recherche et particularités de la série

De façon classique, en situation de communication de masse, l'émetteur a un message à transmettre, ce message pouvant être le sien ou celui de quelqu'un d'autre. Pour ce faire, il utilise un médium de masse qui amènera le message jusqu'au récepteur, celui-ci pouvant être un groupe restreint déterminé à l'avance ou le plus grand nombre de gens possible ou encore un mélange de ces deux possibilités. De plus, à moins d'avoir affaire à des artistes complètement coupés du monde extérieur, les émetteurs sont habituellement intéressés à connaître les réactions des récepteurs, et c'est particulièrement vrai lorsqu'ils travaillent dans un contexte pédagogique. C'est ici préci-

sément que se situe la collaboration du Service de recherche et d'évaluation: un peu comme la télévision transmet le message de l'émetteur jusqu'au récepteur, cette analyse vise à transmettre la réaction du récepteur jusqu'à l'émetteur.

Concrètement, la situation de communication de masse qui est la nôtre est relativement plus complexe que celle, par exemple, d'un émetteur qui diffuserait un téléroman sur une chaîne privée et dont la seule préoccupation en termes de feedback serait de savoir si la cote d'écoute a augmenté. Le cas de la série "Apprendre avec Multi-Media" est différent d'abord en ce qui a trait au CONTENU de la série: celui-ci est en effet déterminé à l'avance, dans une certaine mesure, par ceux-là mêmes à qui l'émission est prioritairement destinée. Au printemps 1975, chaque comité local du Sag/Lac choisissait un thème qu'il souhaitait voir traité dans les émissions: ces choix furent ensuite transmis au comité régional qui en sélectionna trois parmi ceux-ci; puis les trois thèmes en question retournèrent aux comités locaux de façon à ce que les participants puissent y ajouter du contenu propre à leur quotidien. Le personnel de Multi-Media traduisit finalement ces préoccupations en émissions de télévision avec des objectifs bien précis pour chacune d'entre elles. De cette façon, Multi-Media était fidèle à un de ses grands principes, à savoir l'auto-détermination par les participants eux-mêmes des contenus pédagogiques sur lesquels il vont travailler. Il s'agit donc d'un cas pour le moins particulier en communication de masse, où ce sont des représentants de la clientèle que l'on voudrait prioritairement

rejoindre par la série qui viennent en quelque sorte déterminer le contenu de celle-ci avant même qu'elle commence.

Cette série télévisée se particularise encore par le type de RECEPTEURS qu'elle veut rejoindre prioritairement et par le type de RELATION qu'elle entretien avec eux. Si, à l'image du programme Multi-Media, cette série ne rejette aucun public qui pourrait être éventuellement atteint, diffusant ainsi le programme au maximum dans la population, il y a tout de même un public qu'elle privilégie: "... les adultes des milieux populaires, qui sont économiquement, socialement ou culturellement défavorisés, vivent dans des milieux peu organisés, sont généralement sous-scolarisés et peu touchés par le système scolaire." [1] Et la relation que la série entretient avec ces récepteurs-cibles n'en est pas une de type divertissant mais de type éducatif; en effet, "Apprendre avec Multi-Media" doit être un outil pédagogique (le titre l'indique) que le récepteur-cible peut utiliser pour sa formation.

C'est avec toutes les particularités de cette série télévisée bien en tête que le Service de recherche et d'évaluation a voulu, nous le rappelons, transmettre les réactions du récepteur à l'émetteur.

---

1 - Multi-Media '72, page 11.

1.3 Méthodologie

Dans ce but, le Service recevait le mercredi 10 décembre, 36 personnes réparties dans 6 groupes; ces personnes avaient été sélectionnées au hasard dans la population jonquiéroise adulte francophone par KOTA SONDAGE. Le seul filtre était appliqué au niveau de la scolarité, où nous avions demandé des gens peu scolarisés, de façon à ce que les réactions qui nous seraient faites soient représentatives de celle de la clientèle-cible de Multi-Media. La firme privée qui s'occupait de la sélection des téléspectateurs a malheureusement failli à la tâche à ce niveau puisque nos téléspectateurs avaient fait 9.6 années de scolarité en moyenne, ce qui est plus élevé que les 7 années que nous avions fixées comme maximum. On ne pourra donc considérer les réactions de ces téléspectateurs comme étant représentatives de celle de la clientèle-cible; on pourra cependant supposer qu'elles sont représentatives de celle de la clientèle effectivement rejointe par Multi-Media puisque les inscrits au projet long de l'an passé avaient justement une scolarité moyenne de 9.8 années.

On comptait par ailleurs autant d'hommes que de femmes chez ces téléspectateurs, l'âge moyen était de 38 ans et le revenu familial annuel moyen de $ 12,326.00 (nous avons mis en annexe, pp. 24 25, quelques données supplémentaires sur d'autres caractéristiques de ces 36 téléspectateurs).

Ces personnes visionnaient un enregistrement de l'émission du 21 novembre 1975 et leurs réactions étaient ensuite enregistrées par un interviewer du Service de recherche et d'évaluation. Le tout se déroulait dans les salles de Multi-Media à Jonquière et les gens recevaient une compensation monétaire minimale ($10.00) pour une demi-journée de déplacements, de visionnement et d'entrevue. Ces conditions ne sont pas, bien sûr, celles d'un visionnement habituel dans l'isolement du foyer. Mais, outre le fait que nous n'ayons pratiquement pas le choix, cette méthode comporte certaines garanties et mêmes certains avantages. En effet, comme l'interviewer prend toujours bien soin de mentionner à plusieurs reprises qu'il n'a pas participé personnellement à la production de l'émission, donc qu'une réaction favorable ou défavorable à l'émission ne l'atteint pas personnellement, et qu'il fait précisément ce travail pour les producteurs de l'émission qui sont très intéressés à connaître leur réaction, peu importe qu'elle soit favorable ou défavorable à l'émission, l'interviewer insistant sur ces aspects tant avant le début du visionnement qu'au début de l'entrevue, on peut prendre pour acquis que l'opinion que nous donnent les téléspectateurs n'est pas biaisée pour ou contre l'émission.

Suite au visionnement, l'entrevue était menée de façon à ce que chacun des téléspectateurs:

a) mentionne spontanément le plus de contenu possible de l'émission:

Puis, pour tout ce qui avait été ainsi mentionné, l'interviewer cherchait à savoir:

b) ce qui avait été compris exactement:

Par d'autres questions il vérifiait ensuite:

c) si les téléspectateurs, suite au visionnement de l'émission, pouvaient identifier les causes de la condition d'assisté social;

d) la présence ou l'absence d'un sentiment de responsabilité chez les téléspectateurs par rapport à la condition des assistés sociaux;

e) si les téléspectateurs percevaient des possibilités de s'en sortir pour les assistés sociaux;

f) la présence ou l'absence d'un éventuel changement chez les téléspectateurs provoqué par l'émission;

g) les préférences des téléspectateurs par rapport aux types d'invités;

h) les suggestions des téléspectateurs pour améliorer l'émission.

Par la suite, nous avons mis en relation les diverses informations ainsi obtenues avec d'une part, le contenu effectif de l'émission et d'autre part, les objectifs que les producteurs s'étaient donnés. De cette façon, nous avons pu évaluer l'impact réel de l'émission par-delà toute appréciation spontanée.

2. CE QUE LES TELESPECTATEURS RETIENNENT DE L'EMISSION

Le document préparatoire à l'émission[2] nous apprend qu'elle veut faire éclater la méprise du public par rapport aux assistés sociaux et démontrer que certains de ceux-ci peuvent s'en sortir, particulièrement s'ils prennent eux-mêmes leurs affaires en main. On ne peut que douter de l'efficacité de l'émission lorsqu'on considère ce que les téléspectateurs en retiennent effectivement.

2.1 La fraude chez les assistés sociaux

. les jeunes "assistés-sociaux-volontaires"	13
. spéculations sur la proportion de fraudeurs	8
. des fraudeurs en ont alors que d'autres n'en ont pas assez ou pas du tout	7
. ce sont des "vaches", des paresseux	5
. on connaît des cas de fraude	4
. divers	5
Total	42

Invités à raconter le contenu de l'émission qu'ils viennent de visionner, les téléspectateurs évoquent le plus souvent les fraudes chez les assistés sociaux.

Les commentaires les plus fréquents se rapportent à des jeunes qui sont "assistés-sociaux-volontaires", au pourcentage des fraudeurs par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'aide sociale—est-ce 25% ou 50% se demandent plusieurs ? —, aux injustices que créent ces fraudes—qui pourraient être corrigées par une redistribution qui consisterait à enlever aux fraudeurs pour donner davantage à ceux

---

2- Reproduit en annexe pp. 26-27

qui en ont réellement besoin—, à des qualificatifs peu élogieux à l'égard des présumés fraudeurs et à des cas de fraude que l'on connaît.

Donc, alors même que l'interviewer leur demande en quelque sorte de lui raconter l'émission, la plus forte proportion des interventions des téléspectateurs, soit 30%, est consacrée à dénoncer la fraude chez les assistés sociaux, ce qui reflète une attitude préjugée contre ces derniers, attitude apparemment prédominante dans la population et que l'émission voulait justement modifier...!

2.2 Mme Bouchard

Références au contenu:

- difficulté de travailler à cause de l'absence de garderies..... 8
- se fait humilier au bureau du Bien-être..... 2

Commentaires:

- elle a droit au Bien-être..... 6
- elle est débrouillarde,elle fait des efforts..... 4
- c'est un exemple trop favorisé..... 3

Simples mentions:.....12

Total 35

Parmi les participants à l'émission, c'est Mme Bouchard, une veuve racontant son expérience d'assistée sociale, qui recueille le plus de mentions, 35, soit 25% de l'ensemble des interventions. On retient surtout le fait qu'il est difficile pour elle de travailler à l'extérieur à cause de l'absence de garderies; certains mentionnent les humiliations qu'elle doit subir au bureau du Bien-être.

Par ailleurs, Mme Bouchard s'attire la sympathie des téléspectateurs qui estiment juste qu'elle reçoive du Bien-être: on trouve qu'elle fait des efforts, qu'elle est débrouillarde. Cependant, quelques personnes sont d'avis qu'il s'agit d'un exemple trop favorisé.

Lorsqu'on veut faire tomber un préjugé, une image déformée de la réalité, un procédé utilisable consiste à présenter une autre image, représentative du réel cette fois et ce, de façon assez émotive. C'est précisément le rôle que joue Mme Bouchard dans l'émission: elle est là pour convaincre émotivement par la simple présentation de son cas.

Effectivement, les téléspectateurs réagissent surtout globalement à sa présence dans l'émission— ils font relativement peu de références à ce qu'elle dit — et plutôt avec sympathie. L'impact de cet exemple semble malheureusement se limiter au seul cas anecdotique présenté puisque comme nous avons déjà pu le constater et comme nous le constaterons à nouveau plus loin, le discours des téléspectateurs est émaillé de références à la fraude chez les assistés-sociaux.

Il ne faudrait pas voir là une erreur dans le choix de ce procédé [3] ou bien dans l'utilisation qu'on en a faite, mais bien plutôt la nécessité d'une grande patience chez ceux qui veulent modifier des attitudes préjugées, une patience qui devrait accompagner une insistance à répéter les messages que l'on veut transmettre. Autrement dit, ce n'est pas une seule émission de télévision qui va faire tomber un préjugé aussi fortement ancré chez les gens.

3- D'ailleurs, si on se réfère aux cotes d'écoute de la télévision où les émissions faisant appel à l'émotivité du téléspectateur occupent toujours les premières places, de même qu'aux conclusions d'études antérieures du Service de Recherche et d'Evaluation (cf."Analyse de la perception des messages dans les projets courts"), on serait plutôt porté à croire que c'est le meilleur procédé, sans pour autant exclure une utilisation complémentaire d'autres procédés.

2.3 M. Tremblay

Références au contenu:

- les prestations ne sont pas assez élevées.....13
- $339.00 par mois pour 2 adultes et 1 enfant: c'est pas assez..... 4
- $8.00 par mois pour les réparations à l'ameublement: c'est pas assez..... 4
- faudrait $8-10 milliards par année pour trouver de l'emploi aux assistés sociaux..... 2
- autres..... 2

Commentaires:

- le prêtre est la 1ère ressource des gens dans la misère..... 6
- il est compétent; il travaille pour les assistés sociaux..... 2

Simple mention:..... 1

Total 34

M. Tremblay, un prêtre régulièrement en contact avec des assistés sociaux, est pratiquement aussi présent que Mme Bouchard dans le discours des téléspectateurs, 24% de l'ensemble des interventions lui étant consacrés. On retient surtout qu'il est d'avis que le montant des prestations d'aide sociale n'est pas assez élevé, quelques-uns ayant particulièrement remarqué le faible montant de $339.00 par mois pour une famille de deux adultes et un enfant, d'abord mentionné par M. Fournier puis immédiatement repris par M. Tremblay qui ajoute qu'on ne peut pas "arriver" avec ça. Plusieurs estiment comme M. Tremblay que le montant alloué pour les réparations à l'ameublement est insuffisant. Certains ont été frappés par les $8 à 10 milliards qui seraient nécessaires annuellement pour fournir du travail à tous les sans-emploi, mais ils appliquent erronément

ce montant aux assistés sociaux seulement.

Les téléspectateurs perçoivent cet invité de façon positive, le considérant comme quelqu'un de compétent qui travaille pour les assistés sociaux, ce que d'aucuns considèrent comme tout à fait normal de la part d'un prêtre, " la première ressource des gens dans la misère".

2.4 M. Fournier

Références au contenu:

. le montant pour les réparations à l'ameublement.... 5
. $339.00 par mois pour 2 adultes et 1 enfant..... 3

Commentaires:

. il applique la loi..... 6
. il a parlé de chiffres..... 2
. il n'a pas expliqué la loi, n'a pas donné de réponses directes, n'a pas de coeur..... 3

Simples mentions:..... 2

Total 21

M. Fournier, un fonctionnaire du Ministère des Affaires sociales, fait l'objet de seulement 15% des interventions, près de la moitié moins que Mme Bouchard et M. Tremblay. De ce qu'il disait, les téléspectateurs retiennent le montant alloué pour les réparations à l'ameublement, quelques-uns rappelant à ce propos des abus qui auraient été commis dans le passé, ainsi que le $339.00 par mois pour une famille de deux adultes et un enfant.

Dans l'ensemble, M. Fournier est perçu de façon assez neutre: "il applique la loi", "il a parlé de chiffres", dit-on de lui. Cependant, quelques-un le perçoivent vraiment négativement: "il n'a pas expliqué la loi", "il n'a pas donné de réponses directes", "il n'a pas de coeur".

2.5 L'Animateur

Références au contenu:

. 7% des assistés sociaux pourraient travailler.....3

. le monsieur de 50 ans.....1

Commentaires:

. il est bon.....3

Simple mention.....1

8

Seulement quelques personnes -6% des interventions - mentionnent des éléments de ce que disait l'animateur, à savoir les 7% d'assistés sociaux qui pourraient travailler et cet exemple d'une personne de 50ans qui voudrait travailler mais ne pourrait se trouver un emploi. Quelques personnes ont fait un commentaire sur l'animateur: elles l'ont trouvé bon.

Si Mme Bouchard présente une image globalement positive des assistés sociaux, image qui s'oppose à celle préjugée qui prévaut dans le public, les trois autres participants à l'émission jouent quant à eux un rôle différent et éventuellement complémentaire de celui joué par Mme Bouchard. En effet, alors que celle-ci fait plutôt appel à l'émotivité pour convaincre le téléspectateur, Mm. Tremblay et Fournier ainsi que l'animateur essaient de démontrer rationnellement la fausseté du préjugé en énonçant des informations objectives sur le réel.

Cependant, comme on a pu le constater, les téléspectateurs retiennent peu de chosesde ce que disent les invités en studio et l'animateur. Ils retiennent bien quelques informations parcellaires, quelques opinions favorables aux "bons" assistés sociaux, mais rien qui aurait suffisamment de poids et de cohérence pour qu'ils aient dorénavant une vision sans préjugés des assistés sociaux et rien non plus qui nous permettrait de croire qu'ils ont

compris que certains assistés sociaux peuvent s'en sortir, particulièrement s'ils prennent eux-mêmes leurs affaires en main.

Dans cette optique où l'on voit les échanges entre l'animateur et les deux invités comme une dynamique qui devrait continuellement renforcer le message, il est particulièrement intéressant d'analyser d'un peu plus près le travail de l'animateur. Celui-ci joue un rôle très important de "meneur de jeu pédagogique" en quelque sorte; en effet, c'est lui qui doit s'assurer que ce qui est dit est clair, et qui doit faire le lien entre les différentes interventions des invités en studio de même qu'entre les différentes parties de l'émission.

Lorsqu'on regarde l'émission on doit malheureusement constater que du meneur de jeu il y en a bien peu... Par exemple, M. Tremblay dit que les personnes qui seraient aptes à travailler mais qui ne peuvent pas à cause de l'âge ou de la compétence, ne représente que 3% de la population. Trois questions plus loin, l'animateur demande à M. Tremblay quelle est la proportion des assistés sociaux qui seraient aptes à travailler ? Celui-ci répond: "Je disais tantôt environ 2.9 à 3%". Il y a évidemment une énorme différence entre 3% de la population et 3% des assistés sociaux. L'ambiguïté n'est pas corrigée et l'émission continue plus loin jusqu'à ce que l'animateur revienne à la charge: "On l'a dit tantôt (!), il y a peut-être 7% des bénéficiaires qui auraient la possibilité de travailler" Que croire ? S'il n'y a que le deuxième énoncé qui est faux cela reviendrait à dire qu'environ 50% de la population est "sur le bien-être" et on nous a dit par ailleurs que près de 30% sont en chômage ... Il aurait sûrement été souhaitable et possible de présenter plus clairement aux téléspectateurs ces statistiques d'une importance capitale dans la lutte contre le préjugé.

3. LES CAUSES DE LA CONDITION D'ASSISTE SOCIAL

Causes relatives à l'emploi (48 interventions) :

- le manque d'emplois.....16
- le salaire minimum n'est pas plus élevé que les prestations d'aide sociale.....10
- les gens ne veulent pas travailler.....16
- les gens s'habituent à ne pas travailler..... 6

Autres causes (19 interventions) :

- les handicaps physiques..... 6
- l'âge avancé..... 4
- la situation familiale (veuves, divorcées)..... 4
- misère, malchance, maladie, hérédité sociale..... 4
- la dislocation de la famille (esprit d'entraide). 1

Lorsqu'on demande aux téléspectateurs d'identifier, suite au visionnement de l'émission, les causes de la condition d'assisté social, leurs réponses se distribuent d'une façon très éloquente. En effet, alors que l'émission voulait démontrer que "les "sans-travail"constituent un groupe minoritaire sur le total des personnes qui reçoivent l'assistance sociale", les téléspectateurs n'en continuent pas moins de croire le contraire puisque 72% des causes qu'ils identifient sont relatives à l'emploi.

Notons que personne n'identifie spontanément les causes comme étant particulières à la région; cependant lorsqu'on leur pose explicitement la question, 6 personnes disent que les emplois sont encore plus rares qu'ailleurs et 6 autres mentionnent la grève qui sévit présentement dans la région.

4. LE SENTIMENT DE RESPONSABILITE DES TELESPECTATEURS PAR RAPPORT A LA CONDITION DES ASSISTES SOCIAUX

Participation à l'Etat-providence, teintée de sympathie envers les assistés sociaux (16 interventions):

- ce sont des gens qui ont de la misère, des malchanceux. 5
- faut éviter de les prendre pour des fraudeurs parce qu'ils ont des biens personnels ou bien parce qu'il y a effectivement quelques fraudeurs..... 6
- je paye pour par mes impôts et c'est correct..... 6

Indifférence teintée d'agressivité contre les assistés sociaux au nom de l'Etat-providence (4 interventions):

- je paye pour par mes impôts; que le gouvernement s'en occupe..... 4

La mauvaise conscience d'entretenir un système de fraudeurs (16 interventions) :

- faudrait faire des enquêtes sur les assistés sociaux...15
- nous sommes responsables parce que c'est nous qui élisons les gouvernements qui perpétuent ce système de gens qui ne font pas d'efforts pour travailler..... 1

Comme on peut voir les positions vont d'une attitude favorable aux assisté sociaux où on estime qu'on fait un effort nécessaire et suffisant en contribuant aux mesures sociales de l'Etat par le biais des impôts, jusqu'à la conviction à forte odeur de préjugé qu'il faudrait un bon système d'enquêtes sur les assistés sociaux, en passant par une indifférence presque agressive où on s'en lave les mains au nom des impôts qu'on paye.

Avec de telles réactions des téléspectateurs dont plus de la moitié sont plus ou moins agressives et préjugées contre les assistés sociaux, il est difficile de croire que l'émission atteint vraiment son premier objectif, à savoir "Que le citoyen comprenne et assume ses responsabilités et celles de la société vis-à-vis des défavorisés de notre système de vie."

5. LES POSSIBILITES DE S'EN SORTIR POUR LES ASSISTES SOCIAUX

- pas de solutions.....25
- que le gouvernement aide les gens à travailler (par des garderies, des cours de recyclage, une modification de la loi afin qu'un emploi à temps partiel ne signifie pas une coupure immédiate dans les prestations, etc)..... 7
- en se regroupant (c'est une solution "morale" selon eux, mais pas monétaire)..... 4

Le 2e objectif de l'émission était "Que les assistés prennent conscience que pour certains d'entre eux, il y a des moyens de s'en sortir et qu'ils sont les premiers intervenants et peut-être les seuls dans la détermination de leur avenir". A quelques exceptions près, nos téléspectateurs n'étaient pas des assistés sociaux. Il n'en reste pas moins que cette émission n'était pas destinée qu'à un public d'assistés sociaux et donc que l'ensemble des téléspectateurs aurait dû saisir ce message s'il était dans l'émission. Force nous est de constater que la majorité d'entre eux (69%) ne voient pas de solutions au problème des assistés sociaux(à cela s'ajoute même parfois l'éternelle panacée: " Faudrait des enquêtes pour en enlever aux fraudeurs et en donner davantage à ceux qui en ont besoin"), que quelques-uns (20%) croient que certains pourraient s'en sortir

(i.e. se trouver un emploi) avec l'aide du gouvernement et que le petit nombre (11%) qui a perçu que les assités sociaux peuvent être les "premiers intervenants dans la détermination de leur avenir" par la formule du regroupement, ne croient pas qu'il s'agit là d'une solution monétaire mais uniquement d'une solution "morale", donc partielle. Autrement dit, la grande majorité des téléspectateurs ne voient pas de solutions à la condition des assistés sociaux et la minorité qui en voient ne les perçoivent qu'en fonction de la possibilité qu'elles offrent ou pas à ces "sans-travail" de retourner sur le marché du travail.

6. CHANGEMENTS PROVOQUES PAR L'EMISSION CHEZ LES TELESPECTATEURS

- ça nous sensibilise à leurs problèmes..... 9
- ça informe..... 3
- ça ne change rien.....10

L'impact de l'émission sur les téléspectateurs se polarise donc entre une sensibilisation positive aux problèmes des assistés sociaux, chez certains et l'absence de changement chez d'autres.

Cela pourrait sembler "pas trop mal" mais il faut se méfier parce que les gens ont souvent tendance à donner la "bonne réponse" à ce genre de questions, alors que nous avons vu par ailleurs dans leurs réponses à plusieurs autres questions, que les téléspectateurs continuent de manifester une méfiance excessive à l'égard de l'honnêteté des assistés sociaux.

7. PREFERENCE POUR LES INVITES DE TYPE "EXPERT" OU DE TYPE "CAS"

. les deux sont nécessaires..... 9
. préfèrent les "cas".....11
. préfèrent les "experts"..... 2

Il se manifeste donc une certaine préférence pour les invités de type "cas", comme Mme Bouchard qui raconte son expérience d'assistée sociale, plutôt que pour ceux du type "expert", comme Mm. Tremblay et Fournier qui connaissent respectivement la réalité sociale et l'administration de la loi d'aide sociale. En fait, il semblerait que pour les téléspectateurs le choix à faire serait plutôt entre maintenir la formule actuelle ou bien accentuer la présence de "cas" à l'intérieur de l'émission.

8. SUGGESTIONS DES TELESPECTATEURS POUR AMELIORER L'EMISSION

. montrer d'autres cas.....4
. montrer des images réelles de pauvres.....5

. faire une émission sur la fraude.....2
. faire une émission sur les enquêtes.....2
. faire une émission sur les enquêteurs (qui font mal leur travail).....2

Deux types de suggestions sont faites par les téléspectateurs: certains voudraient qu'on montre d'autres cas, "plus pauvres" ajoute-t-on parfois, alors que d'autres souhaiteraient qu'on fasse des émissions sur la fraude, les enquêtes et les enquêteurs.

Ces suggestions reflètent d'une part, la préférence des téléspectateurs pour les "cas", et d'autre part, leur méfiance maintes fois notée à l'égard des assistés sociaux.

9. FAITS SAILLANTS

- alors que l'émission entière est consacrée à faire tomber les préjugés contre les assistés sociaux (sauf environ une minute et demie au début où l'on rappelle les préjugés les plus courants), le groupe le plus important d'interventions des téléspectateurs est consacré à dénoncer la fraude chez les assistés sociaux;

- des participants à l'émission, c'est Mme. Bouchard qui a le plus frappé les téléspectateurs. Si elle est perçue positivement, l'impact de son exemple se limite cependant à sa seule personne, à son seul cas;

- M. Tremblay et l'animateur sont aussi perçus positivement, contrairement à M. Fournier qui s'attire des commentaires qui vont du neutre au vraiment négatif. Par ailleurs, et c'est ce qui est le plus important dans leur cas, les quelques informations que les téléspectateurs retiennent de leurs propos n'ont pas d'influence corrective sur l'image préjugée qu'ils ont des assistés sociaux;

- les téléspectateurs persistent à croire que l'assistance sociale est un phénomène surtout attribuable aux problèmes relatifs à l'emploi;

- plus de la moitié des téléspectateurs assument plutôt négativement "leurs responsabilités et celles de la société vis-à-vis des défavorisés de notre système de vie";

-les téléspectateurs semblent se répartir presque également entre ceux pour qui cette émission aura été une sensibilisation, un apport d'information et ceux pour qui ça ne change rien de l'avoir vue. L'ensemble des réponses des téléspectateurs aux diverses autres questions où ils sont en apparence moins impliqués personnellement par leur réponse nous porte cependant à croire que le changement provoqué par l'émission est finalement assez mince;

- la grande majorité des téléspectateurs ne voient pas de solutions aux problèmes des assistés sociaux et la minorité qui en voient ne les perçoivent qu'en fonction d'un retour de ces "sans-travail" au marché du travail;
- par rapport aux deux types d'invités, "expert" et "cas", les préférences des téléspectateurs oscillent entre la répartition actuelle et un plus grand nombre de "cas";
- pour améliorer l'émission, les téléspectateurs suggèrent soit plus de "cas" ou des "cas" plus pauvres, soit une émission sur la fraude;
- une rubrique supplémentaire aurait pu s'intituler "les grands oubliés de l'émission". En effet, il y a deux séquences de l'émission qui ne retiennent absolument pas l'attention des téléspectateurs; d'abord, cette partie où l'on entend une (ou des?) femme (s) raconter son expérience de groupe d'assistés sociaux à Multi-Media pendant que défilent sur l'écran une série de cartons porteurs d'informations sur les assistés sociaux (ex. femmes 53%, handicapés 52%, etc.). C'était essayer d'atteindre les deux objectifs de l'émission en même temps et c'était peut-être comme courir deux lièvres à la fois... L'autre partie oubliée est celle où le second animateur donne quelques renseignements sur la suite de la série et invite les téléspectateurs à se joindre à Multi-Media; comme cela venait après le générique, les téléspectateurs avaient peut-être déjà débranché...?

10. CONCLUSION

Nous espérons que les producteurs de la série pourront tirer profit de cette analyse qui, par-delà toute cote d'écoute qui ne renseigne que sur la quantité de personnes qui regardent l'émission, devrait leur permettre de connaître la qualité de leur impact sur ces personnes.

Si les objectifs de l'émission sont des plus louables, il est bien évident qu'ils ne sont pas atteints. Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue qu'ils étaient probablement utopiques pour une seule émission.Si la télévision a un si grand impact, c'est bien plus dans la répétition qu'autrement: lorsqu'il apparaît que la télévision, combinée aux autres media, a amené un changement dans la vision du monde ou dans les comportements d'un grand nombre de personnes, c'est surtout que par la répétition elle finit par imposer certaines façons de penser et de se comporter différentes de celles auxquelles on était habitué. Dans cette perspective, ce qu'une seule émission n'a pas réussi, toute une série le réussirait peut-être: et si ce n'est pas Multi-Media qui fait cette série, la présente émission sera peut-être éventuellement une de multiples émissions d'origines diverses mais portant toutes sur ce même sujet et qui, par accumulation en quelque sorte, en viendront à imposer une nouvelle perception de l'aide sociale et des assistés sociaux.

Ces considérations générales ne doivent cependant pas nous empêcher de voir que si cette émission était à refaire, il y aurait sûrement quelques améliorations à y apporter qui ne pourraient que favoriser un plus grand impact sur ceux qui la regardent. La plupart de ces améliorations passeraient par l'animateur qui devrait mieux faire la "mise au foyer" pédagogique de l'émission en s'assurant qu'au lieu d'un certain fouillis d'informations plus ou moins précises, d'opinions dispersées et de "cas" laissés à eux-mêmes, le téléspectateur y trouve une texture dense entre des informations qui contredisent les préjugés, des démonstrations personnalisées ("cas") qui appuient ces informations en le touchant émotivement et des opinions qui viennent renforcer encore l'image qui se dégage de ces deux premiers éléments.

11. ANNEXE

11.1 Quelques données supplémentaires sur les 36 téléspectateurs

- Statut civil

	N	%
. marié(e)s	32	89
. célibataires	1	3
. autres	3	8
	36	100

- Nombre moyen d'enfants par ménage

2.9

- Occupation du chef de ménage

	N	%
. ouvrier non ou semi-spécialisé	8	22
. ouvrier spécialisé	16	44
. col blanc	2	6
. non-spécifié	10	28
	36	100

- Nombre d'heures moyen passé quotidiennement à regarder la télévision

4 heures 12 minutes

- Lecture de journaux

	N	%
. tous les jours	20	55
. quelques jours par semaine	11	31
. environ une fois par semaine	4	11
. jamais	1	3
	36	100

- Participation à des groupes ou association

	N	%
. oui	17	47
. non	18	50
. non-réponse	1	3
	36	100

11.2 Schéma-type d'entrevue

a)- Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans l'émission?
- Qu'est-ce que vous en avez retenu?
- Si vous aviez à raconter cette émission à un ami, que lui diriez-vous?

Un tour complet de tous les téléspectateurs est fait sur cette question, en insistant pour faire ressortir le plus de contenu possible de l'émission, sans que jamais l'interviewer ne prenne l'initiative de parler explicitement d'une partie de l'émission avant qu'elle n'ait été mentionnée par les téléspectateurs. A partir du contenu

mentionné par les téléspectateurs, l'interviewer demande ensuite:

b) - Que voulait dire M. X dans l'émission?
- Qu'est-ce qu'elle racontait cette dame Y?
- Qu'est-ce qu'on a voulu dire d'après vous?

Puis, l'interviewer pose quelques questions supplémentaires:

c) - D'après vous, après avoir regardé cette émission, qu'est-ce qui fait qu'il y a des assistés sociaux?
- Quelles sont les causes de cette situation?
- Y a-t-il des causes particulières à la région?

d) - Comment vous situez-vous par rapport aux assistés sociaux? (cf. la responsabilité sociale des citoyens)

e) - Est-ce que cette émission vous porte à croire qu'il est possible pour des assistés sociaux de changer leur situation, d'y trouver des solutions?

f) - Est-ce que le fait d'avoir vu cette émission va changer quelque chose dans votre vie?

g) - Préférez-vous les invités "experts" comme Mm. Tremblay et Fournier ou les invités "cas" comme Mme Bouchard?

e) - Auriez-vous des suggestions pour améliorer l'émission?

11.3 Document préparatoire à l'émission

EMISSION #8

DIFFUSION: 24/11/75

TITRE: "Y'ont juste à travailler comme les autres..."

SUJET: Méprise du public sur l'assisté social (1er volet)

Les assistés peuvent-ils quelquefois s'en sortir (2ième volet)

HYPOTHESE ET CONTENU: On pense généralement que l'assistance sociale est le refuge de tous ceux qui "s'arrangent" pour vivre au crochet de la société. Il n'en est rien; on a repéré l'an passé, qu'un % minime de fraude et les "sans travail" constituent un groupe minoritaire sur le total des personnes qui reçoivent l'assistance sociale.

1er volet: La majorité est composée des "victimes" des hasards de la vie et du type de société dans laquelle nous vivons: handicapés physiques et mentaux, personnes seules et abandonnées, adultes et enfants.

Le citoyen qui bénéficie des avantages que procure cette même société ne doit pas s'obscurcir l'esprit par des jugements trop courts. Il doit comprendre la nature des obstacles de vie qui accablent ces groupes marginaux. Dans la mesure de ses possibilités et sans céder à une fausse sensibilité ou à la démagogie, il doit contribuer à leur relèvement. Le défi que pose à notre covilisation la condition du défavorisé comme celle de tous les "laissés pour compte", personnes agées, handicapés, enfants tristes, est une responsabilité qui nous concerne tous, homme d'état ou simple citoyen. ETUDIER L'ORIGINE DES CAS. (transformation structures sociales, disparition de la cellule familiale, concentration urbaine).

2ième volet: Chef de famille ou personnes seules, les assistés sociaux n'ont pas à se sentir indignes en raison de leur condition de pauvreté. La plupart du temps, ils n'en sont pas responsables. Certains pourraient cependant essayer d'améliorer leur condition de vie en augmentant leurs connaissances, en

explorant leurs possibilités individuelles et collectives. (Ex: les femmes abandonnées avec des enfants peuvent se regrouper, consulter, chercher de l'aide pour organiser des garderies qui leur permettront de se libérer et de trouver du travail. Seules elles ne peuvent pas comprendre les mécanismes qui l'aideraient à réaliser un tel projet.

OBJECTIF: a) Que le citoyen comprenne et assume ses responsabilités et celles de la société vis à vis des défavorisés de notre système de vie.

c) Que les assistés prennent conscience que pour certains d'entre eux, il y a des moyens de s'en sortir et qu'ils sont les premiers intervenants et peut-être les seuls dans la détermination de leur avenir.

11.4 Transcription du contenu sonore de l'émission

APPRENDRE AVEC MULTI-MEDIA

Générique
- Musique et voix non-identifiées dans le genre "opinion de l'homme de la rue".
- Ca fait rien, pis ça profite de notre argent.
- J'en connais qui vivent sur l'aide sociale hein, pis ils n'y ont pas droit.
- Ces jeunes, ils ont une bonne santé, pis ils se font vivre par le bien-être.
- Ils aiment ça vivre de même eux-autres.
- Quelqu'un qui veut vraiment travailler, il peut tout le temps.
- C'est des lâches qui veulent pas s'en sortir.
- La plupart, c'est des gens qui peuvent travailler, mais ils veulent pas.
- A rien qu'a faire garder ses petits, pis y aller travailler.
- Dans mon temps, les gens avaient plus de coeur qu'aujourd'hui, ils ne se faisaient pas vivre par les autres.

Introduction Animateur
- Faut dire que dans le temps, effectivement les conditions sociales étaient fort différentes. Bien sûr, il y a toujours eu des victimes de la vie, des handicapés et des mères nécessiteuses. Cependant, à cette époque les invalides et les personnes âgées étaient pris à charge par leur famille, la machine n'avait pas encore remplacé l'homme dans les entreprises et le noyau familial était beaucoup plus stable et plus solide qu'il ne l'est aujourd'hui. Pourtant, beaucoup semblent ignorer les problèmes que causent ces changements à une partie de la population, cela se manifeste par une foule de préjugés et par une incompréhension presque étroite.

Animateur
- Jean-Guy Tremblay, toutes ces phrases qu'on a entendu au début de l'émission reflètent bien les pré-

jugés qu'ont les gens à l'égard de ceux qui bénéficient de l'aide sociale. A titre de prêtre engagé, vous rencontrez, vous avez l'occasion de rencontrer régulièrement ceux qui bénéficient de l'aide sociale; pourquoi ces préjugés, parmi l'ensemble de la population, parmi les citoyens en général ?

Jean-Guy Tremblay-Je crois qu'on puis dire, qu'en général les gens ont une perception très mauvaise ou très médiocre dans l'ensemble de la situation des bénéficiaires d'aide sociale. On a facilement une attitude de mépris, de ségrégation;on les classe comme une catégorie à part.

Animateur -Pourquoi les mépris ?

Jean-Guy Tremblay-Pourquoi? Je pense que, il y a un manque d'information à la base sur la loi elle-même et sur la situation des bénéficiaires. Sur la loi, on conçoit encore la loi comme une charité, alors que c'est un droit qui est reconnu pour ceux qui sont âgés, qui ont 65 ans et plus, ceux qui sont sur l'assurance chômage , mais lorsque quelqu'un reçoit des prestations d'aide sociale, là on croit que c'est un paresseux, c'est un chômeur volontaire on ne comprend pas nécessairement que quelqu'un puisse recevoir des prestations d'aide sociale, même si cette personne là ne travaille pas.

Animateur -Pourquoi généralement Jean-Guy Tremblay, les personnes ou certaines personnes font appel à l'aide sociale en tant que tel ?

Jean-Guy Tremblay-Eh bien, faudrait peut-être distinguer au travers le nombre total des bénéficiaires d'aide sociale qui peut être de 10%, on peut dire qu'il y a une question que je dirais première, que les gens ne peuvent pas travailler parce qu'ils sont handicapés soit physiquement soit mentalement ou encore qui sont trop vieux et cette couche de bénéficiaires d'aide-sociale, regroupe quand même près de 60%, c'est dé-

jà une très grande partie. Il y a aussi les femmes, on oublie souvent que les bénéficiaires sont des femmes et ces femmes ont des enfants; il faut qu'elles s'en occupent, elles ne peuvent pas aller sur le marché du travail et même si elles allaient sur le marché du travail est-ce qu'elles ont les possibilités ? On peut se poser beaucoup de questions là-dessus. En fait des gens qui peuvent travailler, qui pourraient travailler parce qu'ils feraient partie de la main-d'oeuvre active et ceux qui ont des légers handicaps quant à l'âge et à la compétence ça regroupe environ seulement 3% de la population.

Animateur - Ecoutez, on va revenir un peu, ce sont les femmes je pense qui en majorité, reçoivent l'aide sociale?

Jean-Guy Tremblay- En grande partie oui.

Animateur - Ce sont les femmes. A 55- 60%.

Jean-Guy Tremblay- Parce que dans les cas de séparation ou de divorce la femme souvent demeure seule avec les enfants, elle ne peut pas aller travailler, alors que le mari lui, peut aller travailler à l'extérieur plus facilement.

Animateur - A-t-on raison d'avoir des préjugés, quand on sait que des femmes par exemple pour des raisons précises soit en raison d'une séparation, raison d'un manque de travail, il y a des femmes veuves aussi qui bénéficient, est-ce qu'on a raison d'avoir des préjugés selon vous ?

Jean-Guy Tremblay- On a jamais raison d'avoir des préjugés, peut importe les situations, mais je pense qu'on a une mauvaise conception, on s'imagine, ben on se dit que ces femmes là, elles peuvent aller travailler, mais actuellement le taux de chômage dans le région est de 27 à 30% et les emplois disponibles sont d'abord des emplois spécialisés.

Animateur - Parmi les... ceux qui reçoivent l'aide sociale, quelle proportion de ces gens là par exemple pourrait travailler actuellement, sont en mesure immédiatement de travailler ?

Jean-Guy Tremblay- Je disais tantôt environ de 2.9 à 3% qui semble-t-il, qui pourraient être employables immédiatement; il y en a d'autres qui pourraient peut-être l'être après recyclage.

Animateur - Ecoutez, on va en parler tantôt au cours de l'émission des possibilités enfin, des solutions qu'on peut apporter, j'aimerais peut-être aborder avec vous les raisons qui font que les gens sont obligés de faire appel à l'assistance sociale , quelles sont les raisons, est-ce que se sont des raisons de technologie , d'urbanisation de modernisation dans les entreprises, selon vous, vous qui les fréquentez ces gens là, est-ce que ces raisons que je viens d'énumérer sont effectivement ...

Jean-Guy Tremblay- Oui, ce sont toutes des raisons, des causes profondes qui nous amènent peut-être à regarder plus près des bénéficiaires d'aide sociale. Raison de chômage, où l'on peut se questionner sur les priorités économiques que nous avons, les raisons aussi peut-être plus profondes qui paraissent peut-être plus lointaines, on sait qu'à Jonquière il y a un manque de loyer, ça paraît peut-être pas immédiat, mais lorsque vous êtes obligés de vous loger dans des loyers moins bons, insalubres c'est la santé qui se détériore, c'est les enfants qui ne peuvent pas aller en classe et à la longue ça joue sur une population, il y a les accidents de travail, de route etc... qui ont existés dans le passé, on commence un peu à regarder de ce coté-là, les gens qui étaient pris avec un accident de travail c'était des gens qui devaient subvenir à leurs besoins comme ils pouvaient; il n'y avait pas de mesu-

res sociales. Si la santé eh... c'est un problème auquel on ne s'est pas occupé à temps: des gens qui sont éloignés des centres hospitaliers, or si il y a une détérioration de la santé, à la longue ça fait des gens qui sont peut-être moins capable de travailler, les enfants souffrent souvent de...justement parce qu'ils ont des maladies à la naissance, partent dans la vie avec des handicaps et on considère pas ça nous: pour nous, on dit les gens partent avec les mêmes chances dans la vie et c'est faux: il y a des gens qui partent dans la vie avec des chances,ils ont tout de leur côté;il y en a d'autres qui partent handicapés en partant de la naissance.

Animateur - Si vous voulez, tantôt, nous allons évaluer justement les chances qu'ont ces gens de s'en sortir, nous allons en discuter tantôt. Alors comme nous l'avons vu, on a recours à l'aide sociale pour trois raisons principales, d'abord parce qu'on est handicapé ou encore malade soit aussi parce qu'il y a un manque d'instruction, l'âge trop avancé de certaines personnes ou encore le chômage, font que des personnes ont de la difficulté à trouver du travail. La majorité de ces bénéficiaires nous l'avons dit tantôt sont des femmes: ce sont des femmes veuves, des femmes séparées ou divorcées qui du jour au lendemain se sont retrouvées seules à la tête d'une famille sans avoir été trop préparées pour cette autre vie. Jocelyne Bouchard nous raconte cette autre vie à laquelle elle a du faire face depuis quatre ans.

Mme Bouchard- Il y a quatre ans, j'ai tombé veuve avec deux jeunes enfants en bas âge, on m'a déjà offert de les placer, souvent, mais j'ai jamais accepté ça, je me suis dit que que tant que je serais là, ce sera moi qui va en prendre soin

et qui va m'en occuper. J'ai fait beaucoup d'efforts puis si je m'en suis sortie un peu c'est grâce à moi. Ca été très difficile, je trouve qu'au point de vue de la société les gens ont beaucoup de préjugés bien souvent ils font erreur parce qu'une femme qui est seule, c'est assez dur, comme moi, je suis seule depuis quatre ans, c'est assez difficile il faut s'occuper de tout, penser à tout. Les gens disaient, ben a l'air d'en avoir assez pour vivre parce que ses enfants sont pas trop mal habillés et puis elle est pas trop mal habillée elle aussi, puis, a d'l'air à être correcte,à vivre convenablement. Les gens savent pas toujours ce qui se passe disons donc qu'au début, ça été très difficile à m'adapter à ce genre de vie, mais quand même ça pouvait aller. C'est parce que je me voyais seule avec deux enfants pas tellement de possibilités d'aller travailler à l'extérieur parce qu'il n'y a pas tellement d'ouverture et puis il n'y a pas de... il n'y a rien... y a pas de centre de garderie y a pas d'organisation pour dire là... qu'une femme puisse travailler aller travailler à l'extérieur du foyer, c'est bien beau de dire une femme aller travailler à l'extérieur du foyer, mais quand t'aspas tellement de possibilités t'asdes jeunes enfants en bas âges il s'agit de les faire garder puis comme moi, j'avais pas tellement d'instruction et puis j'étais pas sûr de moi-même depuis deux ans j'ai été au centre de la main-d'oeuvre j'ai fait application et puis tout ce qu'ils m'offraient l'emploi des aides ménagères et puis dans les restaurants, ces genres de travail de m'intéressaient pas parce que vous savez qu'on a pas d'heures fixes. Puis quand on a des enfants, des jeunes enfants, c'est assez difficile parce que vous savez que quand on est démuni dans la vie, on pense que notre entourage nous accepte

moins, puis qu'on est pas égal aux autres vous savez! J'ai entendu parler qu'il y avait une association qui s'appelait mono-parentale . Ca comprend ça les femmes séparées, les veuves pis les divorcées, les filles-mères. Ca fait que j'en ai entendu parler, j'ai fait partie de ça j'ai rentrée dans l'association. Ca m'a beaucoup aidée moralement, je pensais que j'étais seule dans ma situation je voyais tout ça noir et puis je pensais que j'avais... que c'était seulement moi qui avait un gros problème de même mais au contraire il y en a beaucoup qui sont dans la même situation que moi et puis qui sont pas capable de s'en sortir aussi, mais avec l'aide de ces femmes là, qui sont fortes, très fortes, j'en voyais qui avaient les mêmes problèmes que moi, pis on discutaient entre nous de chacun de nos problèmes, puis là ça nous aidait à traverser les périodes difficiles. On a beaucoup de difficultés à faire valoir nos droits par rapport que, ils ne veulent rien savoir de nous autres puis même si on parle, qu'on va pleurer au bureau pis qu'on va là souvent souvent souvent, autrement dit, on est aussi bien de ne pas y aller, on se fait ridiculiser. Au point de vue gouvernemental , il faudrait faire des pressions très fortes, faudrait se regrouper, un nombre de femmes là puis même aller à Québec faire valoir nos droits parce que même si on a... on est prestataire d'aide sociale, on a des droits comme les autres dans la société, c'est de valeur parce que bien souvent on est rejeté de la société, c'est ça qui est très dommage, il y en a qui disent ben sont sur l'aide sociale, c'est des gens qui veulent profiter des autres. Ceux-là qui travaillent ben ils disent on paye pour eux-autres, c'est des comme-ci, c'est des comme-ça, pis c'est tout le contraire. Il y a trop de préjugés à ce sujet là .

Animateur - Alors comme on l'a vu, pour se sortir de leur situation, les femmes chefs de famille affrontent d'innombrables handicaps:il y a peu ou pas de garderies bien organisées, les emplois sont très rares, certains emplois sont très peu rénumérateurs pour des femmes qui ont plus ou moins d'expérience, qui ont plus ou moins d'instruction; quant aux travailleurs surtout quand ils atteignent la cinquantaine ou bien qu'ils soient spécialisés ou non, ils ont de la difficulté bien souvent à garder leur emploi ou ils ont de la difficulté à ne trouver aucun emploi aussi. Alors, face à une telle situation, que faire ? Ces gens là sont complètement démunis, est-ce qu'il y a a des possibilités de s'en sortir, la société chez nous leur fournit-elle les moyens ? Pour en discuter, nous retrouvons Jean-Guy Tremblay auquel se joint André Fournier qui est le directeur général du Ministère des Affaires Sociales au Saguenay-Lac St-Jean. Alors, nous avons écouté l'expérience de Jocelyne tout à l'heure, croyez-vous que le gouvernement est intéressé à fournir à ces femmes-là les services de garderie, à leur fournir aussi des possibilités de recyclage d'emploi pour s'en sortir compte tenu bien sûr de la situation qui prévaut actuellement au Québec. Peut-être que M. Fournier pourrait répondre à ça ?

M. Fournier - Et bien voici, c'est qu'il est bien évident que le Ministère des Affaires Sociales est intéressé à retourner autant que possible les gens sur le marché du travail. Par ailleurs, il ne faut pas se créer d'illusions:c'est qu'il y a un très fort pourcentage actuellement de chômage dans la région, ça rode aux alentours de 28% je crois et avant de penser à ouvrir des garderies et tout ça, il s'agit peut-être de voir, essayer de faire une évaluation des

besoins Maintenant bien sûr le Ministère est prêt à financer dans une certaine part une partie de l'ouverture des garderies, mais encore là c'est laissé à l'initiative locale, je veux dire des groupements par exemple qui désireraient après une étude bien sûr sur les besoins, ouvrir une garderie auraient à s'adresser au Ministère des Affaires Sociales, qui à partir de ça donnerait les critères en fait d'acceptation pour l'ouverture d'une garderie. Par ailleurs, s'il s'agit de garderie pour la garde d'enfants pour des personnes soit des femmes seules chefs de famille et bien il y a quand même une autre porte de sortie c'est que le Ministère des Affaires Sociales peut dans des conditions semblables défrayer des aides ménagères ou des gardiennes, bien sûr à partir des conditions quand même, tant au revenu réalisé par rapport au coût des gardiennes.

Animateur - M. Tremblay, vous les connaissez aussi les besoins des bénificiaires, vous les fréquentez , est-ce que vous pensez que le gouvernement fait des efforts importants pour leur venir en aide, d'abord les femmes, les femmes qui sont chefs de famille qui ont des enfants à faire vivre etc...

M. Tremblay - Il y a certainement des efforts qui sont faits,mais quand on connaît la situation concrète des gens, c'est très difficile pour eux d'avoir une vie qu'on pourrait dire décente d'avoir les droits les plus fondamentaux. Premièrement, je pense que le montant qu'ils retirent est vraiment bas.Ceux qui pensent que les gens, les bénéficiaires d'aide sociale peuvent vraiment devenir riches avec ce qu'ils retirent ...

Animateur - C'est quoi le montant en moyenne actuellement ?

M. Tremblay - Monsieur pourrait peut-être nous le dire ?

M. Fournier - Et bien voici, dépendamment de la composition de la famille des barèmes sont différents. Alors supposons une famille de deux adultes et de un enfant, on verse $339.00 par mois; s'ajoutent à ça bien sûr les allocations familiales.

M. Tremblay - Alors à $339.00 là, je ne pense pas qu'on puisse arriver. Moi je trouve que du côté montant d'argent là, ça devrait être haussé et aussi il y a les droits, mettons que vous avez un réfrigérateur qui brise actuellement ou le poêle qui brise c'est bien concrèt, pis ça arrive tous les jours, pis les gens des fois viennent nous voir; est-ce que vous leur accordez un montant ? Ils sont mal pris.

M. Fournier - C'est que dans le passé, si on remonte à un an et demi en arrière, il y avait des besoins spéciaux qui étaient prévus pour les réparations d'ameublement ces choses là et même l'achat de mobilier. Maintenant, suite à une étu- qui a été faite, on a constaté qu'il y avait seulement une certaine minorité de bénéficiaires qui pouvaient profiter de ces avantages-là, en raison... soit par gêne, ne faisaient pas de demande ou tout ça; alors il y avait vraiment de la discrimination qui se faisait à partir de ça . Ce qui a été établi comme politique, c'est qu'on a enlevé le besoin spécial et puis on a décidé d'augmenter à même l'allocation régulière d'un certain montant, je crois qu'en moyenne ça donnait $8.00 par mois, sur le taux régulier qui est minime mais qui représentait quand même au niveau de dépenses gouvernementales une très forte augmentation par rapport à ce qui était versé au niveau de ces besoins spéciaux-là.

M. Tremblay - A ce même moment, lorsque vous avez augmenté, d'un côté vous avez dit c'est pour rattraper le coût de la vie et d'un autre côté, c'était en même temps parce que vous enleviez justement ces prestations qui pouvaient être données, à ce moment-là, ça devient quand même difficile, parce que actuellement moi ceux que je connais là, ont beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts. On peut discuter longuement sur le montant.

Animateur - Je voudrais peut-être aborder M. Tremblay le côté réadaptation à la société; on l'a dit tantôt, il y a peut-être 7 % des bénéficiaires qui auraient la possibilité de travailler mais qui n'ont peut-être pas la chance ou les

pouvoirs, mais il y a aussi de 30 à 40% de personnes en bonne santé qui pourraient travailler qui pourraient remplir à peu près des fonctions secondaires, qui pourraient être intéressantes. Alors qu'est-ce que fait le Ministère des Affaires Sociales Monsieur Fournier quand une personne de 50 ans et plus vous arrive en bonne santé et qui dit moi je veux travailler, moi je vais à l'assurance-chômage et je vais régulièrement voir des employeurs, ils vont me dire écoute, tu es sur l'assistance sociale depuis trois ans, on n'a pas de travail pour toi... Qu'est-ce que vous faites devant ces personnes qui sont bien souvent très démunies, qui ont des problèmes.

M. Fournier - Et bien voici, c'est que justement j'aimerais préciser qu'à l'aide sociale, il ne s'agit pas uniquement de verser un chèque d'aide sociale. Plus particulièrement depuis deux ans, il y a eu enfin une entente gouvernementale entre le ministère des Affaires Sociales et le ministère de la main-d'oeuvre du Québec, également le centre de la main-d'oeuvre du Canada; de ça, s'est créé le projet opération-placement qui après un an d'expérience, suite aux résultats obtenus, est devenu un programme vraiment intégré là, programme d'emplois nouveaux. Alors, c'est à partir de ce programme-là qu'on a essayé de concerter les différents moyens ou programmes qui pouvaient exister à l'intérieur des différents ministères pour soit essayer de placer directement des gens qui étaient aptes au travail ou soit encore placement direct ou encore, il y a des projets spéciaux permettant à certaines personnes qui n'étaient pas tout à fait prêtes à retourner au travail à se réadapter au travail.

Animateur - C'est quand même marginal comme expérience.

M. Fournier - Bien c'est pas tout ... je ne suis pas prêt à dire que c'est marginal, parce que dans la région ici il y a quand même eu plusieurs projets en '73-'74, entre autres il y a eu 9 projets pour $400,000.00 sur lesquels ont

travaillé 186 bénéficiaires d'aide sociale.

M. Tremblay - Mais, moi je crois que c'est des mesures quand même qui peuvent apporter là à court terme peut-être une certaine aide, mais à long terme ça règle absolument pas le problème; si on a 30% de chômage je pense que, pis économiquement ça prendrait 8 milliards d'investissement, 8 à 10 milliards d'investissement par année pour enrayer le chômage dans le Québec, qui est plus que le budget provincial . Alors , c'est très difficile je pense, d'arriver à régler un problème comme ça là d'ensemble, par des petites mesures comme ça; je pense que c'est une revision globale de notre conception du travail qu'il faudrait peut-être envisager pour enrayer le taux de chômage et aussi peut-être que des emplois que des gens pourraient avoir, des emplois protégés pour certaines catégories de gens.

Animateur - Il y a des expériences de regroupement qui sont faites, qui sont vécues actuellement,est-ce que c'est pas là une des solutions que les bénéficiaires se regroupent ...

Une voix de femme racontant son expérience de groupe d'assistés sociaux à Multi-Media (il y a peut-être plus d'une femme) - Moi je me faisais un complexe d'infériorité, pis je me sentais critiqué, j'osais pas entrer dans une bibliothèque parce que les gens disaient " les assistés sociaux ils dépensent leur argent comme ils veulent n'importe comment, ils ne regardent pas ce que ... où ils achètent la viande , ils se payent les meilleurs steaks il y a eu un article sur l'étoile du Lac justement pis critiquaient les assités sociaux qui avaient des ski-doos pis tout ce que tu voudras, pis ça c'est pas possible. L'expérience de Multi-Media je trouve que ça devrait être vécu par tous les assistés sociaux, par les petits salariés, par tout le monde qui aiment travailler en groupe ou qui veulent s'en sortir, parce que je trouve que ç'a sûrement plus de valeur des revendications de groupe qu'avec des personnes seules. Personnellement j'avais commencé à lire la loi #26 mais je trouvais que c'était pas mal difficile, mais en groupe pis après ça avec des personnes-ressources ça

- été vraiment quelque chose de valeur.

N.B. Pendant qu'on entend ce texte en "voix-off", une série de cartons nous donnent les informations suivantes:

- bénéficiaires: 10,100
- femmes: 53%
- enfants: 2/5
- handicapés: 52%
- âge moyen: 47
- 7% aptes au travail
- cause: santé
- cause: âge
- cause: mécanisation
- solution: ?

Générique - Musique, liste des noms des invités et de l'équipe technique

2e Animateur - Déjà, des bénéficiaires d'aide sociale, des femmes chefs de famille, des travailleurs de la région se sont groupés à l'intérieur de Multi-Media pour identifier leurs besoins et apprendre à les solutionner. Si vous voulez en faire autant contactez Multi-Media au 50 boul. Harvey Jonquière ou encore composez le numéro de téléphone 542-3541.

La semaine prochaine, nous aborderons la deuxième d'une série de trois émissions traitant du bénéficiaire de l'aide sociale et ses droits. Dans cette émission nous parlerons plus particulièrement de nos droits face à la loi de l'aide sociale. En effet, tout le monde a droit à une vie décente et le gouvernement a le devoir de procurer à tous les citoyens les moyens de vivre, justement convenablement. C'est dans cette optique que la loi de l'aide sociale doit opérer. Mais pour obtenir l'aide de l'état quand on est dans le besoin, il nous faut connaître la loi, les droits qu'elle nous donne et les mécanismes pour faire une demande, le principe de la loi #26 est simple mais son application est complexe et souvent

on devra se faire aider pour comprendre les règlements. Exemple: pour être éligible à l'aide sociale, il faut posséder une quantité limitée de biens et retirer des revenus ne dépassant pas les barèmes établis par l'aide sociale. C'est tout ça que nous essaierons de clarifier durant l'émission de la semaine prochaine, soyez-y lundi soir 19 h.